

COMPTE RENDU Relevé de décisions

| | | | |
|---------------|--|------|------------------------------------|
| Objet | « 2ème Café Conversation » du Conseil de développement | | |
| Date | 7 mai 2008 | Lieu | Bar de l'Entracte de 18h00 à 20h00 |
| Destinataires | Toutes les personnes invitées | | |
| Rédacteur | Isabelle GEORGE | | |

| Présents | courriel |
|---------------------|--------------------------------|
| CASPARY Olivier | ocasparty@free.fr |
| GEORGE Isabelle | contact@deodatie.com |
| HABERER Patrick | - |
| HENRY Denis | mlsaintdie@wanadoo.fr |
| LAHAYE Hubert | hubest@tele2.fr |
| L'HEUREUX Christine | christine.hacquard@laposte.net |
| LEROUGE Christophe | clerouge@deodatie.com |
| PFAFF Fabrice | fpfaff.mlsaintdie@voila.fr |
| PIERRET Claude | claud-pierret@wanadoo.fr |
| THOMAS Marc | Marc.thomas@onf.fr |
| VAN THIEGEM Maud | maudvt@wanadoo.fr |
| WEIDMANN André | andre.weidmann@wanadoo.fr |

Sujet du jour

« Quelle Place pour le Conseil de développement (représentant de la société civile) dans les actions du Pays et quelle organisation ? »



Christine L'HEUREUX, Présidente du Conseil de Développement, remercie les personnes présentes, les réunit autour d'une table et donne les explications nécessaires au bon déroulement de la soirée :

Rappel du déroulement du « café conversation »

Les participants se répartissent par 4/5 pers/table où un hôte de table est chargé de les accueillir et animer la discussion.

2 temps d'échanges de 30' sont organisés. A l'issue du 1^{er} temps, chaque participant, appelé « ambassadeur d'idées » quitte la table pour se répartir sur les autres tables, avant d'entamer le 2^{ème} temps d'échanges.

A l'issue du 2^{ème} temps d'échanges, chaque hôte de table fait une synthèse de l'ensemble des idées émises.

Rappel de ce qu'est le Conseil de Développement du Pays de la Déodatie

Créée le 29 avril 2002, association de loi 1901 qui rassemble les forces vives, les habitants du territoire (associations, citoyens, chambres consulaires, représentants des services d'aide au public...)

Elle accompagne les élus du Syndicat Mixte dans la préparation, le suivi et l'évaluation des actions de la charte du Pays de la Déodatie.

Déroulement du « Café-Conversation »

- Les participants se sont répartis sur 2 tables
- Hôtes de tables : Christine L'HEUREUX et Hubert LAHAYE
- 2 temps d'échanges de 30'
- Synthèse : chaque hôte de table présente les idées exprimées

Détail des 2 temps d'échanges suivis

Chaque Hôte de table doit mener les 2 temps d'échanges en exposant ceci :

1^{er} Temps

Le Conseil de développement, quel rôle ?

- Consultatif
- Force de propositions
- Aide aux décisions
(dans le Comité Paritaire)
- Décideur (dans le GAL)
- Exécution / Portage de projets
- Porte-paroles / Interlocuteur :
Instances Pays → Habitants
Habitants → Instances Pays

2^{ème} Temps :

Quelle structuration, quelle organisation pour mettre en œuvre ces fonctions :

En partant de l'expérience des 6 dernières années et en expliquant le pourquoi de l'organisation initiale, est-elle encore adaptée : faut-il tout changer ou seulement apporter des améliorations

Le CA : sa composition, son rythme de réunions...

Le bureau : sa composition représentative

les commissions : composition et organisation...

Les moyens de communication / d'animation

Synthèse :

Table « La Plaine » - Hôte : Christine L'HEUREUX

Les 3 actions du Conseil de Développement à prioriser sont :

- Etre le porte-Paroles des Habitants vers les élus du Pays
- Avoir un rôle assimilé au Conseil Economique et Social c'est-à-dire être un appui technique et de conseil au Syndicat Mixte, avoir un rôle consultatif
- Etre intervenant et force de propositions sur des projets où les habitants sont concernés

Pour mener ces actions, il faudrait :

Au niveau de la communication, il faut pouvoir couvrir tout le Pays.

Pour cela, il faudrait qu'il y ait 1 à 2 personnes sur chaque Communauté de Communes, qui fasse partie activement du Conseil de Développement et qui en soit donc son représentant. Le Conseil de Développement peut établir une fiche de poste au préalable.

Le Conseil de Développement peut prétendre au rôle de CES puisqu'il est composé de personnes qui représentent leur structure et qui sont compétentes dans leur domaine.

Il est nécessaire de :

- positionner le Pays sur des actions ciblées, faire participer les habitants pour la réalisation des actions qui les concernent directement telles que le SCOT (suite du PLU), Charte Forestière...

- travailler sur une action qui soit crédible au Pays et au regard des citoyens.

Par exemple : Plan Climat, co-voiturage, Défidéo (mise en place de défibrillateurs dans les communes)...

Table « Le Neuné » - Hôte : Hubert LAHAYE

Monsieur LAHAYE pense qu'il n'y a rien à ajouter à la synthèse de Madame L'HEUREUX sauf que l'action du Conseil de Développement qui reste le plus à prioriser est être l'interface principale de communication entre les habitants et les instances du Pays.

De plus, afin d'être le plus représentatif possible, le bureau du Conseil de Développement ne doit plus être composé des Présidents des commissions du Pays (amenées peut-être à disparaître) mais plutôt d'un représentant par collège du Conseil d'Administration : Associatif - Socio-Economique - Citoyen - Elus - Services au Public

La Présidente clôture le débat en remerciant chacun d'avoir participé à cet atelier de « démocratie participative » qui vise à rechercher collectivement des réponses à des questions posées.